

# Règlement intérieur Centre de loisirs “ Les 3 pommes ”



**Chers parents,**

Le centre de loisirs « Les 3 pommes » accueille vos enfants, en temps périscolaire et extrascolaire, dans un cadre pensé pour leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement. Chaque enfant y est accueilli avec attention et respect, en cohérence avec le projet éducatif.

Grâce à une équipe d'animation qualifiée, investie et à l'écoute, les enfants sont accompagnés au quotidien dans un climat bienveillant, favorisant la confiance, l'autonomie et le vivre-ensemble.

Nous mettons tout en œuvre pour que les temps passés au centre de loisirs soient des moments agréables, riches en découvertes et adaptés au rythme et aux besoins de chacun.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et de votre collaboration essentielle au bon fonctionnement du centre.

Je reste à votre écoute et vous souhaite une excellente année scolaire.

Delphine Macchi

*Adjointe à l'éducation et à la jeunesse*

**P.4 Qui sommes-nous ?**

**P.5 Conditions administratives**

**P.6 Accueil périscolaire**

P.6 Horaires et lieux d'accueils

P.6 Fonctionnement / prise en charge

P.7 Modalités d'inscription

P.7 Portail famille

**P.8 Accueil mercredis et vacances**

P.8 Horaires et lieu d'accueil

P.8 Inscriptions / annulations

P.9 Temps d'accueil

P.9 Activités cohérentes et adaptées

**P.10 Restauration scolaire**

P.10 Inscriptions / annulations

P.10 Prise en charge

P.10 Fonctionnement

P.11 Absence d'un enseignant

P.11 Allergie alimentaire

**P.12 Tarification**

**P.14 Informations diverses**

## ➔ QUI SOMMES NOUS ?

Le centre de loisirs « Les 3 pommes » est une structure communale. Elle a pour objectif d'accueillir des enfants de 3 et 11 ans sur des temps périscolaires et extrascolaires (mercredis et vacances) répondant ainsi à un besoin de garde selon une tarification adaptée. Les accueils périscolaires (les temps autour de la journée de classe) sont organisés sur les deux écoles de la commune. Les accueils extrascolaires sont organisés, uniquement dans les locaux du centre de loisirs, rue Louis Pergaud.

Les enfants sont accueillis par une équipe constituée d'animateurs et d'animatrices diplômés. Une stabilité des équipes est recherchée, afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants. Le nombre d'encadrants est ajusté en fonction des périodes et des effectifs présents.

Le centre fonctionne sur la base d'un projet pédagogique, écrit par l'ensemble de l'équipe. Il détaille de façon précise les objectifs de la structure et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. (Il est consultable au centre de loisirs et sur notre site jeunesse.)

Il est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation. C'est une entité éducative déclarée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs. Il reçoit une prestation de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

### Présentation d'équipe

**Jean-Christophe Lopez**  
Directeur



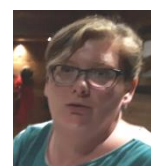
**Séverine Mangin**  
Adjointe



**Julia Mathieu**  
Animatrice



**Jessica Richert**  
Animatrice



**Marie-Pierre Baudrey**  
Animatrice



**Juliette Mischler**  
Animatrice



Notre équipe de titulaires est chaque année renforcée par des contractuels en fonction des effectifs.

## ➔ CONDITIONS ADMINISTRATIVES

L'accueil est possible à partir de 3 ans si l'enfant est scolarisé. Pour tout accueil de votre enfant au sein de notre structure, il vous est demandé de remplir un dossier administratif et ce, **pour chaque rentrée scolaire**. Il couvre tous les accueils organisés par le centre de loisirs :

- Accueil périscolaire : matin, midi et soir
- Restauration scolaire
- Mercredis
- Vacances scolaires

Différents éléments constituent le dossier administratif :

- Une fiche de renseignements : Elle doit être dûment complétée. Ne pas oublier d'indiquer le numéro d'allocataire différent du numéro de sécurité sociale, les coordonnées complètes (domicile et lieu de travail), numéro de téléphone (domicile et portable), adresse mail des parents ou tuteurs légaux, et tout autre document utile à la bonne prise en charge de l'enfant.
- Une fiche sanitaire de liaison : Pour chaque enfant inscrit, seul document recevable pour des soins. (+ copie du carnet de vaccinations à jour).
- Un RIB : Pour le prélèvement automatique
- Une fiche d'inscription annuelle
- Une attestation de travail pour chaque parent
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Signature du règlement intérieur par les 2 responsables de l'enfant



*L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif annuel de l'enfant est complet, transmis et vérifié par la direction du centre de loisirs.*

Pour tout changement intervenant au cours de l'année (adresse, téléphone, situation familiale), il est impératif d'en informer l'équipe d'animation, qui ne pourrait être tenue responsable des désagréments causés en l'absence d'informations.

### Horaires et lieu d'accueil

Les accueils périscolaires sont organisés pour répondre à un besoin de garde de vos enfants, le matin avant l'ouverture de l'école, le midi et le soir après l'école.

#### Les horaires :

Accueil du matin :	7h30/8h20
Accueil du midi sans restauration :	11h45/12h15
Accueil du midi avec restauration :	11h45/13h20
Accueil du soir :	16h15/18h15



### Fonctionnement / prise en charge

#### ✓ Accueil du matin

Les élèves arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes, leurs besoins, leurs envies permettant une transition en douceur entre la famille et la collectivité : **Les enfants ne doivent en aucun cas se présenter seuls dans la structure.**

A l'ouverture de l'école, les élèves de maternelle sont accompagnés dans leurs classes, et les élèves d'élémentaire dans la cour de l'école.

#### ✓ Accueil du midi

Un accueil sans repas est possible jusqu'à 12h15. Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation à la sortie des classes (11h45), et seront récupérés par leurs parents ou toute autre personne inscrite désignée dans le dossier administratif **jusqu'à 12h15 maximum.**

#### ✓ Accueil du soir

Les enfants sont pris en charge à 16h15 par les animateurs et animatrices du centre de loisirs. Les enfants de l'école Cousteau sont pris en charge dans les salles de classes, puis accompagnés dans les locaux du centre de loisirs « Les 3 Pommes ». Pour les enfants de l'école Tazieff, les élèves de l'école élémentaire sont récupérés sous le préau de la cour d'école, ceux de maternelle dans leur salle de classe. Ils sont ensuite accompagnés à la salle « Pomme d'Api ».

Un goûter leur est proposé. Les enfants se répartissent, ensuite, en petits groupes pour un temps d'activité. Des ateliers spécifiques peuvent être proposés. Dans ce cas, l'équipe d'animation se rapprochera des familles pour convenir d'une heure de départ qui convient au bon déroulement de l'activité. Toutes les activités sont adaptées en fonction de la tranche d'âge. Des temps libres sont proposés afin de respecter les envies des enfants. Les plus grands peuvent également faire leurs devoirs s'ils le souhaitent.

Les enfants sont ensuite récupérés par leurs parents ou toute personne habilitée de façon échelonnée **jusqu'à 18h15.**

Aucun enfant ne sera confié à une personne non autorisée (non-inscrite dans le dossier administratif).

Le respect des horaires est indispensable au bon fonctionnement de la structure. Il ne peut être toléré des dépassements d'horaire répétés, sous peine d'interruption temporaire ou définitive de l'accès à nos services.

## Modalités d'inscription

### Première période : le dépôt des dossiers fin mai / début juin

- **4 journées d'inscriptions** pour les familles sont programmées les 15 premiers jours du mois de juin.
- Les dates sont communiquées par mail aux parents, dans la revue municipale et dans l'Atout jeunes ainsi que par voie d'affichage sur les 2 lieux d'accueils.
- Les inscriptions se font **pour toute l'année scolaire**.
- Les parents communiquent leurs demandes pour : les matins, les midis, les soirs et les mercredis.
- Dans un premier temps seules les familles dont les deux parents travaillent (ou le parent dans le cadre des familles monoparentales) sont autorisées à inscrire leurs enfants. À ce titre des attestations employeurs datées devront être impérativement fournies.

### Deuxième période : l'utilisation du portail famille à partir de septembre

- Avant la rentrée, vous recevrez un mail vous invitant à ajuster les inscriptions faites en juin via le portail famille.
- Après la rentrée scolaire, vous aurez la possibilité d'inscrire ou de désinscrire votre enfant via le portail famille en fonction des places disponibles.
- Les parents ne travaillant pas pourront également bénéficier des inscriptions en fonction des places disponibles.

## Portail famille pour les inscriptions aux temps périscolaires

Le portail famille est un espace en ligne sécurisé mis à disposition des familles pour faciliter les démarches liées au centre de loisirs. Il permet d'inscrire ou de désinscrire les enfants aux temps périscolaires, de mettre à jour les informations familiales et de consulter les factures, à tout moment et sans déplacement.

Cet outil simplifie l'organisation pour les familles et permet à l'équipe du centre d'anticiper les effectifs afin d'assurer un accueil de qualité, adapté aux besoins des enfants.

Pour les familles n'utilisant pas encore le portail famille, un identifiant leur sera communiqué après enregistrement du dossier. **Si vous ne l'avez pas reçu, pensez à le demander à l'équipe d'animation.**

**Cette formule ne prévoit pas d'inscription par téléphone ou auprès de l'équipe d'animation**



Pour vous familiariser avec cet outil nous vous invitons à vous rendre sur le site enfance jeunesse de la commune, onglet « Les 3 Pommes », onglet « portail famille ».

Un mode d'emploi vous aidera dans son utilisation. <http://enfancejeunesse-essert.fr/>

## Horaires et lieu d'accueil

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis des périodes scolaires et toutes les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël et 3 semaines au mois d'août, de **7h45 à 18h15**, uniquement dans les locaux des « 3 Pommes », 10 rue Pergaud. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, plusieurs types d'accueil sont possibles. Vos enfants peuvent être accueillis en journée, avec ou sans repas, ou en demi-journée, avec ou sans repas, selon ces horaires :

Journée avec repas :	8h30-17h30
Journée sans repas :	8h30-12h15 13h30-17h30
Matin :	8h30-12h15
Matin avec repas :	8h30-14h
Après-midi :	13h30-17h30
Après-midi avec repas :	11h45-17h30



La journée au centre de loisirs est facturée sur le créneau 8h30-17h30, toutefois, un temps d'accueil supplémentaire est proposé de 7h45 à 8h30, et de 17h30 à 18h15. (Avec supplément tarifaire).

## Inscriptions / annulations

Le centre de loisirs offre aux parents plusieurs formules d'inscriptions, laissant ainsi la possibilité d'inscrire les enfants à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. La formule demi-journée avec repas ne fonctionne pas en été. De la même façon, lors de sortie à la journée, aucune inscription n'est possible en demi-journée. Si votre enfant présente des allergies alimentaires, se référer au paragraphe « restauration scolaire », allergies alimentaires, page 11.

- ✓ **Inscriptions mercredis** : Uniquement sur le Portail famille en début d'année comme pour les accueils périscolaires. Puis si besoin au cours de l'année, le mardi dernier délais pour la semaine suivante via le portail.
- ✓ **Inscriptions vacances scolaires** : Contrairement aux accueils périscolaires, il vous sera demandé de déposer les fiches d'inscriptions **au moins deux semaines avant le début des vacances**. Les dates butoirs d'inscriptions vous seront communiqués avant chaque période de vacances par mails groupés, par le biais d'affiches ou sur le site enfance jeunesse de la mairie, onglet « les 3 pommes », onglet vacances scolaires.

Passés ces délais, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles

- ✓ **Annulations** : Avec repas ou sans repas : **Le mardi dernier délai pour la semaine suivante**. En cas de maladie de l'enfant aucune facturation ne sera établie sur présentation d'un certificat médical **au retour de l'enfant**.

*Passés ces délais, toute annulation sera facturée aux familles.*



## Temps d'accueil

7h45/9h30 : Arrivée échelonnée des enfants

11h30 / 12h15 : Arrivée des enfants inscrits en après-midi avec repas et départ des enfants inscrits en matinée

13h30 / 14h00 : Départ des enfants inscrits en matinée avec repas et arrivée des enfants inscrits en après-midi

17h00/18h15 : Départ échelonné des enfants

Pour garantir le bon déroulement des activités, il est très important de respecter les horaires d'arrivée et de départ. En dehors de ces créneaux, les enfants sont en activité et il est possible que les groupes soient à l'extérieur de la structure.

**Pour les enfants devant être récupérés en dehors des créneaux de départ, les parents devront le signaler au préalable à l'équipe .**

## Activités cohérentes et adaptées

### ✓ Activités riches et variées en fonction des tranches d'âges.

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...)
- Les activités d'expressions, artistiques, plastiques et culturelles
- Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte de l'environnement proche, découverte d'autres milieux...)
- Temps de sieste pour les enfants ayant un besoin de repos

### ✓ Les sorties

Des sorties sont ponctuellement organisées et notifiées sur les plannings d'activités (piscine, patinoire...). Certaines de ces sorties concernent tous les enfants, d'autres seront proposées à des petits groupes, laissant le choix aux enfants. (Pas d'inscription particulière pour les sorties).

- Tarifs des sorties : Certaines sorties occasionneront un coût supplémentaire qui sera calculé en fonction d'un éventuel prix d'entrée et du coût du transport. Les tarifs seront affichés à l'accueil du centre de loisirs.
- Les déplacements : Ils se font soit avec le minibus communal, soit par les transports en commun (Optymo),
- Les horaires de retour : Il nous est toujours difficile de fixer précisément une heure de retour. Les retours au centre se font généralement entre 17h30 et 18h00.
- Des plannings d'activités hebdomadaires, seront affichés environ une semaine avant le début des vacances et consultables sur le site. En fonction des effectifs et de la météo, certaines activités ou sorties pourront être modifiées ou annulées.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire est organisé sur les deux groupes scolaires. **Le centre accueille les enfants dans le cadre de la restauration scolaire de 11h45 à 13h20** (aux « 3 pommes » pour les enfants des écoles Cousteau, et au « logis d'amitié » pour les enfants de l'école Tazieff) afin d'offrir ce service aux deux établissements scolaires de la commune sans déplacement des élèves.

Chaque site est doté d'un terminal en liaison froide dans le respect des normes en vigueur. Des agents formés à la restauration collective gèrent toute la mise en place du repas. Les menus sont affichés sur les lieux d'accueil et consultables sur le site. Des repas végétariens peuvent être proposés à la demande des parents (à préciser sur le dossier administratif).

Les repas sont livrés le matin en liaison froide par la cuisine centrale retenue lors de la passation du marché public.

### Inscriptions / annulations

Les inscriptions et annulations **se font uniquement** sur le Portail famille comme pour les accueils périscolaires : **Le mardi dernier délai pour la semaine suivante.**

### Prise en charge

✓ **Ecole Cousteau** : L'appel des élèves se fait :

- Pour les maternelles, dans chaque classe
- Pour les élémentaires :
  - 1- L'appel se fait dans un premier temps dans la classe par l'enseignant qui dispose des listes et isole les élèves allant à la restauration scolaire.
  - 2- L'appel est ensuite repris par l'animateur qui les rassemble dans le hall.

✓ **Ecole Tazieff** : L'appel des élèves se fait :

- Pour les maternelles, dans chaque classe
- Pour les élémentaires, sous le préau de la cour d'école

### Fonctionnement

Le repas est parfois un obstacle pour les plus jeunes. Nous devons les aider à rendre ce moment agréable. Les enfants n'ont pas tous les mêmes habitudes alimentaires. La découverte des aliments doit se faire progressivement sans contrainte. Notre équipe s'attache à :

- Apprendre à l'enfant à se servir seul et en quantité raisonnable, couper ses aliments, partager, découvrir de nouveaux goûts et de nouveaux aliments.
- Favoriser les échanges entre les enfants et les animateurs. (C'est un moment d'écoute très important).

Les activités proposées après le repas sur ce créneau doivent être courtes et diversifiées.

Nous voulons faire du repas un moment convivial, calme et en rupture avec le temps d'école. A ce titre, plusieurs services décalés sont organisés.

✓ Aux « 3 Pommes » :

- **1<sup>er</sup> service : 12h00-12h40**  
Repas des classes élémentaires (CP, CE1, CE2) dans la salle de restauration et salle annexe.  
Repas des classes maternelles dans la « ludothèque », équipée d'un mobilier adapté aux plus petits.
- **2<sup>ème</sup> service : 12h40-13h20**  
Repas des classes élémentaires (CE2, CM1, CM2) dans la salle de restauration et salle annexe.

En dehors des heures de repas, les enfants mangeant au premier service peuvent utiliser la ludothèque, la grande salle, l'annexe de la Médiathèque ainsi que l'espace extérieur pour un temps d'activité.

✓ Au « Logis d'Amitié » :

- **1<sup>er</sup> service : 12h00-12h40 :**  
Repas des classes maternelles et un groupe d'enfants de l'école élémentaire par roulement.
- **2<sup>ème</sup> service : 12h40-13h20 :**  
Repas des classes élémentaires restante

Pour les temps d'activités, les différents groupes peuvent utiliser la salle Stromboli, la salle « Pomme d'Api », la cour de l'école ou le parc de jeux.

## Absence d'un enseignant

**En cas d'absence d'un enseignant, votre enfant est accueilli au sein de l'école**, conformément aux cadres réglementaires en vigueur. L'école organise alors l'accueil des élèves dans les autres classes afin d'assurer la continuité de la prise en charge (article L1331 du code de l'éducation). Si votre enfant est inscrit à la cantine et qu'il est accueilli à l'école, le service de restauration fonctionne normalement. **Votre enfant peut donc déjeuner à la cantine comme prévu.**

**En conséquence, tout repas commandé sera facturé, y compris lorsque les parents choisissent de ne pas envoyer leur enfant à l'école en raison de l'absence de l'enseignant.**

## Allergies alimentaires

Toute allergie doit obligatoirement être signalée dans le dossier administratif. Les familles s'engagent à prendre connaissance des menus.

### Allergies alimentaires et panier-repas

- Les familles signalant une allergie alimentaire sévère à l'inscription doivent déposer un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi avec le médecin scolaire
- Seuls les enfants disposant d'un PAI validé précisant l'impossibilité d'adapter les repas à leurs besoins pourront apporter un panier-repas préparé par leurs parents.
- Le panier-repas doit être étiqueté au nom de l'enfant, conditionné de manière à respecter la chaîne du froid (Glacière + pains de glace). Il devra être déposé par le parent auprès des personnels de restauration en main propre.

**En cas de non-respect de ces consignes, la commune se décharge de toute responsabilité.**




## → TARIFICATION

Les tarifs sont calculés au plus juste en fonction du temps passé au centre de loisirs aussi en fonction des revenus des familles. Une tarification modulée en fonction des ressources permet une accessibilité financière pour toutes les familles.

Les tarifs sont fixés et établis par délibérations du Conseil municipal et révisés périodiquement. Certaines familles bénéficient d'une aide au temps libre mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales. En ce qui concerne les aides apportées par les comités d'entreprises ou autres, celles-ci seront directement déduites des tarifs ci-dessus ou remboursées directement aux familles par les CE selon leurs directives.

### Facturation

Les factures vous sont adressées tous les mois par courrier. Le paiement s'effectue par prélèvement, mais vous pouvez également payer via PayFip ou directement au Centre des Finances Publiques (ex : tickets CESU...).

TARIFS CENTRE DE LOISIRS "LES 3 POMMES"						
						
<b>Restauration scolaire</b>	ESSERTOIS			EXTERIEURS		
<b>Quotient familial :</b>	T1 de 0 à 680€	T2 de 681€ à 1200€	T3 supérieur à 1200€	T1 de 0 à 680€	T2 de 681€ à 1200€	T3 supérieur à 1200€
1er enfant	5.43 €	5.87 €	6.30 €	5.46 €	5.90 €	6.34 €
A partir du 2ème enfant	5.21 €	5.59 €	5.97 €	5.24 €	5.62 €	6.00 €
Accueil avec repas fourni *	1.96 €	2.48 €	2.99 €	2.00 €	2.52 €	3.04 €
<i>* Repas fourni par la famille uniquement sur prescription médicale.</i>						
<b>Accueils périscolaires : matin, midi et soir</b>						
	ESSERTOIS			EXTERIEURS		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Matin : 7h30 / 8h20	1.32 €	1.39 €	1.47 €	1.91 €	2.00 €	2.09 €
Midi : 11h45 / 12h 15	0.79 €	0.84 €	0.89 €	1.15 €	1.20 €	1.26 €
A. Soir : 16h15 / 17h30	2.23 €	2.35 €	2.47 €	3.12 €	3.26 €	3.40 €
B. Soir : 17h30 / 18h15	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.81 €	1.89 €
<b>Accueils extrascolaires : Mercredis et vacances scolaires</b>						
Ces tarifs prennent en compte une journée d'accueil de 8h30 à 17h30. Les temps d'accueil (7h45/8h30 et 17h30/18h15) seront facturés en supplément comme indiqué dans le tableau ci-dessous.						
	ESSERTOIS			EXTERIEURS		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Accueil matin 7h45/8h30	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.80 €	1.88 €
Journée avec repas 8h30 / 17h30	13.02 €	13.56 €	14.19 €	20.49 €	21.57 €	22.65 €
Accueil soir 17h30/18h15	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.80 €	1.88 €
Accueil matin 7h45/8h30	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.80 €	1.88 €
1/2 journée sans repas 8h30 / 12h30 ou 13h30 / 17h30	4.00 €	4.24 €	4.52 €	7.32 €	7.80 €	8.28 €
Accueil soir 17h30/18h15	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.80 €	1.88 €
Accueil matin 7h45/8h30	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.80 €	1.88 €
1/2 journée avec repas 8h30/14h00 ou 12h00/17h30	9.27 €	9.60 €	9.98 €	13.83 €	14.49 €	15.15 €
Accueil soir 17h30/18h15	1.19 €	1.26 €	1.33 €	1.72 €	1.80 €	1.88 €
<b>Accueil en période de vacances :</b> Pour les bénéficiaires des aides aux temps libres de la CAF (ATL), leur montant sera déduit du tarif correspondant à votre tranche. En ce qui concerne les aides apportées par les comités d'entreprises ou autres organismes, celles-ci seront remboursées directement aux familles par les CE selon les directives des comités d'entreprises. Les "ATL" ne fonctionnent pas les mercredis.						

### Assurance

La commune souscrit une assurance couvrant les enfants qui fréquentent la structure, l'ensemble des activités du centre de loisirs, ses bâtiments, surfaces extérieures, son personnel d'encadrement.

Plusieurs assurances peuvent venir compléter celle souscrite par le centre de loisirs. C'est par exemple le cas de :

- la garantie responsabilité civile de votre contrat d'assurance habitation qui indemnise un tiers pour les dommages corporels et matériels causés par votre enfant
- l'assurance scolaire qui couvre votre enfant pour les dommages subis pendant une sortie extra-scolaire. Elle inclut non seulement la responsabilité civile, mais aussi certaines garanties telles que la défense-recours, l'individuelle accident ou certaines prestations d'assistance.

Si vous n'avez pas d'assurance, l'école peut vous en proposer une en début d'année scolaire. Celle-ci est valable pour toute l'année scolaire et couvre également les activités en centre de loisirs.

### Responsabilité

La Ville d'Essert ne peut pas être tenue responsable des dommages que pourrait causer un enfant à autrui ou au matériel. Il appartient aux familles de s'assurer qu'elles sont couvertes par leur assurance responsabilité civile. Les représentants légaux sont seuls responsables si un accident survenait à leur enfant en dehors des horaires de fonctionnement du centre de loisirs.

### Le respect des horaires

Notre structure ferme ses portes **à 18h15**. C'est aussi l'heure à laquelle l'équipe d'animation termine sa journée. Pour un bon fonctionnement de notre structure et par courtoisie pour le personnel, il est impératif que vous respectiez nos créneaux horaires.

En cas de retard exceptionnel, les parents doivent prévenir le centre de loisirs. En cas de retards répétés des familles le soir, la procédure suivante sera appliquée :

- Courrier d'avertissement après trois retards non justifiés
- En cas de récidive, les enfants pourront ne plus être acceptés au centre de loisirs

En cas de retard important et sans nouvelle des représentants légaux, après la fermeture du centre, les animateurs sont dans l'obligation de faire appel à la Police Nationale pour la prise en charge de l'enfant.

### Enfant malade / Prise de médicaments

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants sur présentation d'une ordonnance seulement dans les cas où la médication ne peut pas être prise uniquement le matin et le soir, ceci sous la responsabilité des parents.

Pour toute **autre situation, les parents devront rédiger un courrier** expliquant la situation et signer une décharge de responsabilité (ex : plâtre, entorse...).

- En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.
- En cas de maladie ou d'incident remarquable (mal de tête, mal au ventre, contusions, fièvre), ne nécessitant pas l'appel des secours, les parents sont avertis par téléphone de façon à venir chercher l'enfant.

## Accident

- En cas d'incident bénin (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge par un animateur qui appliquera les soins nécessaires et les consignera dans le registre d'infirmerie. Les parents sont informés en fin de journée.
- En cas d'accident plus sérieux : En fonction de la gravité apparente ou supposée, le directeur du centre de loisirs prévient immédiatement les services de secours ainsi que les parents. Si l'enfant doit être évacué, un membre de l'équipe d'animation part avec lui muni de sa fiche sanitaire de liaison. Une déclaration d'accident est effectuée sans délai.

## Règles de bonnes conduite / Tenues vestimentaires / Matériel à fournir

**Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades et le personnel**, dans leurs actes et leurs paroles. Le personnel est tenu aux mêmes obligations. Les enfants doivent prendre soin des objets et respecter les locaux qui sont mis à leur disposition. En cas de manquement grave ou répété aux règles de bonne conduite de l'accueil de loisirs, la procédure suivante sera appliquée :

- Observation par l'animateur puis par le directeur du centre de loisirs
- Information aux représentants légaux
- Courrier d'avertissement aux représentants légaux
- Exclusion temporaire ou définitive du centre municipal de loisirs.

En dehors des horaires d'ouverture du site, il est interdit aux enfants de pénétrer dans l'enceinte des locaux.

**Il est attendu également que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contraintes »**. Privilégiez les vêtements de sport, amples et souples ainsi que des chaussures fermées facile à lacer. (Évitez les chaussures de type sandalettes. Préférez une paire de basket).

Pensez à habiller votre enfant en fonction de la météo :

- En saison froide : Vêtements chauds et de pluie pratique, gants et bonnet. En cas de neige, pensez à équiper votre enfant de combinaison.
- En saison chaude : Casquette, lunettes de soleil, crème solaire.

### Équipement demandé pour chaque enfant :

- Restauration et périscolaire : une paire de chaussons antidérapants (type ballerines ou baskets d'intérieure).
- Mercredis et vacances : Même matériel qu'en périscolaire. Vous pouvez également prévoir un petit sac à dos avec une gourde et une paire de baskets.

## Effets et objets personnels

Afin d'éviter toute perte ou conflit, les enfants ne doivent apporter ni argent, ni bijou, ni gadget, ni jouet ou objet de valeur. Sont interdits, également, tout objet dangereux, jeux électronique, portable, tablette. Ces derniers seront confisqués et rendus aux parents en fin de journée. Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. La Mairie d'Essert ne peut être tenue responsable de la perte de tout objet appartenant aux enfants.

## Prise de connaissance du règlement intérieur

Il est consultable à tout moment sur le site enfance et jeunesse et adressé à tous nouveaux parents qui inscrivent leur enfant au centre de loisirs. L'inscription de l'enfant aux « 3 pommes » implique que les responsables légaux ont bien pris connaissance du règlement intérieur et qu'il l'accepte sans réserve.

Pour obtenir des renseignements plus précis, n'hésitez pas à venir directement nous rencontrer.  
Vous pouvez nous contacter ou rendez-vous sur le site :

<http://enfancejeunesse-essert.fr/>



Centre de loisirs les 3 pommes  
10 ter rue louis Pergaud  
90850 Essert  
Tel : 03 84 58 90 11



L'équipe d'animation

